

les déclarations fréquentes que j'avois faites, par ordre de ma Cour, du desir de sa Majesté d'ajuster nos différens mutuels à l'amiable ; mais qu'il sentoit que les conditions, par lesquelles on tâchoit d'accommoder ces différens, produisoient la difficulté. Sa Majesté Catholique, me dit-il, n'a pas pensé que l'*Angleterre* regarderoit les Ministres *François* comme un Tribunal, auquel la Cour de *Londres* voudroit en appeller, & ce n'étoit pas aussi son idée, lorsque le premier article des griefs a été transmis par ce canal. A l'égard du second, ou de la demande des habitans de *Guipuscoa* & de *Biscaye* de faire la pêche de la morue (*Baccalao*,) l'*Espagne* avoit toujours insisté sur cette prétension, & ne s'en étoit désistée par aucun traité. Enfin, pour ce qui est de l'évacuation de la part de l'*Angleterre* de tous les établissemens usurpés sur les côtes de *Campêche*, on ne l'avoit jamais offerte qu'à des conditions, que la dignité de la Couronne d'*Espagne* ne permettoit pas d'accepter, vû que la Cour de *Londres* vouloit qu'avant que d'envoyer des ordres pour faire retirer ces injustes usurpateurs, & démolir leurs fortifications, le Roi Catholique fût obligé de faire savoir aux *Anglois*, de quelle manière le bois de *Campêche* seroit assuré aux Sujets du Roi, quoique le Monarque *Espagnol* eût, à diverses reprises, donné sa parole Royale, qu'on trouveroit quelque expédient à cet effet, & qu'en attendant qu'on eut arrangé la manière dont la *Grande Bretagne* devoit jouir de ce privilège, les coupeurs de bois *Anglois* continueroient, sans interruption ou molestation quelconque, à faire leur commerce sur le pié qu'ils le font actuellement. Sa Majesté Catholique